

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

197607

M23- N° 0035230

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 2104

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : RAYOUNI H.A KIMIA. VENGE KHATTAN

Date de naissance : 25 juillet 1966

Adresse : est affe damouna ouffa Rue 2 J.M 75- N° 6 casa Blanche.

Tél. : 06 60 28 85 Total des frais engagés :

Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

DR. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 91 42 65

Date de consultation : 03/02/2024

Nom et prénom du malade : KHATTAR FATIMA ZAHRA Age: 26 ans

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Diabète sucré

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : / / Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

| Dates des Actes | Natures des Actes | Nombre et Coefficient | Montant détaillé des Honoraires | Cachet et signature du Médecin attestant la validité des Actes |
|-----------------|-------------------|-----------------------|---------------------------------|---|
| 03/07/2011 | Ophtalmologie | 1 | 8500 Dhs | Dr. BAKRIM MOUNA OPHTALMOLOGIST Maladies Et Chirurgie Des Yeux Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoud Oulfa - CASABLANCA Tél: 05 22 91 42 65 |

EXECUTION DES ORDONNANCES

3000 ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

| Cachet et signature du Praticien | Date des Soins | Nombre | | | | Montant détaillé des Honoraires |
|---------------------------------------|-------------------|--------|----|----|----|---|
| | | AM | PC | IM | IV | |
| OPTIQUE OP. 4mm. 50.50 08-08-08 | 29-08-2004 | 2224 | | | | BENKIA OPTIQUE OPTICIEN OPTOMETRISTE 7 OP. APPAREIL RAISSA - Etab. MG Appt. 3 1mm. MG 35H A. D'ADOLANCA T 08-08-08 50 50 77/06.66 76 23 00 BENKIA |

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

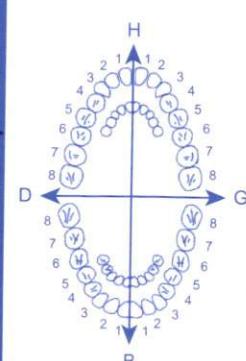
Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

| H | |
|----------|----------|
| 25533412 | 21433552 |
| 00000000 | 00000000 |
| D | G |
| 00000000 | 00000000 |
| 35533411 | 11433553 |



[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Mohamed BAKRIM

* Spécialiste en Chirurgie et Maladies des Yeux

* Traitement par laser

* Chirurgie par phaco-émulsification, Strabisme

Membre titulaire de la société Française d'ophtalmologie

* Membre de l'Américain Academy of ophthalmology



الدكتور محمد باكريم

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

جراحة قصر البصر : العلاج بالليزر

الجلالة بدون تخدير - حول البصر

عضو فعلى في الجمعية الفرنسية لأنظباء العيون

عضو في الأكاديمية الأمريكية لامراض العيون

Casablanca, le

05/02/2024

الدار البيضاء، في

KHATTAR FATIMA ZAHRA

VL OD = -0,75 sph

OS = -0,50 sph

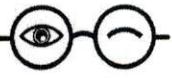
VTAZ, régénérées + Monture

BENKIA OPTIQUE
OPTICIEN TRICTE Etaie MAROC
7 Op. Annakhil Pahma , Etage MAROC
Imme. MG 3GH 4 . CASABLANCA
Tél: 06 08 56 38 77 / 06 66 76 23 00

Dr. BAKRIM Mohamed
OPHTALMOLOGUE
Maladies Et Chirurgie Des Yeux
Place Chahdia, 323 Bd Oued Daoura
Oulfa - CASABLANCA
Tél: 05 22 91 42 65

ساحة الشهدية، 323 شارع واد الدورة - الألفة - الدار البيضاء - العيادة : 05 22 91 42 65

Place Chahdia, 323 Bd Oued daoura - Oulfa - Casablanca - Cabinet : 05 22 91 42 65

BENKIA OPTIQUE - 
 OPTICIEN OPTOMÉTRISTE
 SPÉCIALISTE

HAJAR

7 Op, Annakhil Rahma -Etage MG Appt 3, Imm MG 3GH 4 - Casablanca
 RC : 444374 / IF : 48502654 / CNSS : 2826225 / Patente : 32963443
 ICE : 002721244000032

FACTURE N° **HAJAR BENKIA**

INPE: 095028411 Casablanca, le 09.02.2024

| | | |
|---|-----------------------------|---------------|
| M | KHATTAR FATIMA ZAHRA | |
| Docteur : | | |
| Monture : | plast opti to | |
| Verres : | ORMR TAIS | |
| VL | OD : -0,75 | 1000,- |
| | OG : -0,750 | 1000,- |
| ADD | | |
| VP | OD : | |
| | OG : | |
| Total : | | 3000,- |
| Arrêtée la présente facture à la somme de : | | |
| trois mille dirhams | | |
| | | |
| | | |

Signature et Chachet

BENKIA OPTIQUE

OPTICIEN

OPTOMETRISTE

7 Op. Annakhil Rahma - Etage MG Appt. 3

Imm. MG 3GH 4 - CASABLANCA

Tél: 06 08 56 38 77/06 66 76 23 00